

Priorités du département du Gard

Soutenir de nouveaux projets pour la population répondant à des enjeux d'intérêt général ou d'utilité sociale, en portant particulièrement l'attention aux projets :

- Favorisant la **mutualisation des ressources** humaines, techniques et financières entre associations et développant des **compétences collaboratives à l'échelle des territoires (quartier, commune ou intercommunal)**: co-gestion, co-construction, co-animation
- Contribuant à la réalisation de projets et éventuellement à l'acquisition de matériel nécessaire à ces projets pour les associations locales ayant pas ou peu de salariés (2 ETP au plus).

Les projets faisant l'objet de la demande de subvention doivent être à l'initiative de l'association qui en assure également la mise en œuvre.

Les projets doivent avoir un impact sur le territoire et auprès de la population pour lesquels l'association met en place ces projets et ne peuvent être au seul bénéfice de l'association.

Gard

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard

1120, Route de Saint Gilles – BP 39081 – 30972 Nîmes Cedex 9

Pôle JSVA : ddcs-pole-jsva@gard.gouv.fr (mentionner FDVA) - 04 30 08 61 20